

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit le 18 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : AVALLET Michèle (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Date de la convocation : 11 octobre 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Dolon-Varèze suite à la fusion CCTB/CCPR

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la fusion entre la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais au 1^{er} janvier 2019.

Suite à cette fusion Mme la Présidente du Syndicat Mixte des Eaux Dolon-Varèze demande aux communes membres de délibérer pour l'inclusion dans les statuts du Syndicat de conclure des conventions de prestations de services au sens de l'article L5211-56 et toute autre convention nécessitant l'utilisation d'équipements du Syndicat par la future Communauté de Communes issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, accepte la modification des statuts proposée.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 18 octobre 2018

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

